

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 mai 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Walid MASMOUDI.

SICAV ENTREPRISE SA

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Obligations et valeurs assimilées		10 530 554,436	14 056 200,637
Titres OPCVM		-	1 439 612,898
	3.1	10 530 554,436	15 495 813,535
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		4 212 512,778	10 259 859,163
Disponibilités		2 500 790,736	3 271 107,158
	3.2	6 713 303,514	13 530 966,321
TOTAL ACTIF		17 243 857,950	29 026 779,856
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créateurs		3.4	14 152,389
Autres créateurs divers		3.5	3 434,529
			24 968,182
			5 771,526
TOTAL PASSIF		17 586,918	30 739,708
Capital		3.6	16 314 548,279
Sommes distribuables		3.7	911 722,753
Sommes distribuables des exercices antérieurs			22,385
Sommes distribuables de l'exercice en cours			247,000
			911 700,368
			1 446 256,349
ACTIF NET		17 226 271,032	28 996 040,148
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		17 243 857,950	29 026 779,856

SICAV ENTREPRISE SA

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres		817 010,265	813 432,896
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	817 010,265	813 432,896
Revenus des placements monétaires	4.2	657 832,066	798 981,064
<i>Total des revenus des placements</i>		1 474 842,331	1 612 413,960
Charges de gestion des placements	4.3	<226 492,428>	<256 435,963>
Revenu net des placements		1 248 349,903	1 355 977,997
Autres charges	4.4	<39 061,575>	<50 002,821>
Résultat d'exploitation		1 209 288,328	1 305 975,176
Régularisation du résultat d'exploitation		<297 587,960>	140 281,173
Sommes distribuables de l'exercice		911 700,368	1 446 256,349
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		297 587,960	<140 281,173>
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		<59 522,225>	<97 493,621>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		117 909,222	200 216,068
Résultat net de l'exercice		1 267 675,325	1 408 697,623

SICAV ENTREPRISE SA

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2024	31/12/2023
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	1 209 288,328	1 305 975,176
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<59 522,225>	<97 493,621>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	117 909,222	200 216,068
Distributions de dividendes	<1 446 453,121>	<809 137,584>
Transactions sur le capital		
Souscriptions		
Capital	44 339 324,883	60 211 794,599
Régularisation des sommes non distribuables	77 534,046	108 813,756
Régularisation des sommes distribuables	1 698 900,881	2 606 205,515
Rachats		
Capital	<55 613 191,960>	<51 875 994,286>
Régularisation des sommes non distribuables	<97 042,486>	<98 652,999>
Régularisation des sommes distribuables	<1 996 516,684>	<2 465 874,920>
Variation de l'actif net	<11 769 769,116>	9 085 851,704
Actif net		
En début de l'exercice	28 996 040,148	19 910 188,444
En fin de l'exercice	17 226 271,032	28 996 040,148
Nombre d'actions		
En début de l'exercice	263 857,000	183 692,000
En fin de l'exercice	155 881,000	263 857,000
Valeur liquidative	110,509	109,893
Taux de rendement annualisé	5,55%	5,45%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2024

1 – PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

DRAFT

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

<u>Code Isin</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Cout d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0008000895	AB SUBORDONNE 08 B	3 000	60 000,000	62 072,233	0,36%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	8 042	160 840,000	168 325,128	0,98%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2010	2 000	13 240,000	13 555,139	0,08%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5 000	400 000,000	405 462,795	2,35%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	2 000	64 000,000	67 093,545	0,39%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	3 000	57 600,000	63 371,136	0,37%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	5 000	500 000,000	509 197,808	2,95%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	5 000	300 000,000	306 641,096	1,78%
TN0001300607	BTE 2010 CB	3 500	105 000,000	106 427,080	0,62%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	1 500	45 000,000	46 783,771	0,27%
TN0002601029	STB 2008/2	3 000	18 750,000	19 597,131	0,11%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	750	30 000,000	31 664,680	0,18%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	5 220	417 600,000	441 644,150	2,56%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	15 000	375 000,000	383 077,808	2,22%
TN000390263	UIB 2011/1 TR B	4 000	140 000,000	142 474,433	0,83%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 600	368 000,000	394 516,109	2,29%
Total obligations de sociétés			3 055 030,000	3 161 904,039	18,34%
Emprunt national					
TN0008000838	Emprunt national 2021 CB TF	14 000	1 400 000,000	1 449 685,441	8,41%
TN0008000895	Emprunt national T2 2021 CB TF	10 000	1 000 000,000	1 024 688,375	5,94%
TNUWXR58DVH5	Emprunt national T1 2024 CB TF	12 000	1 200 000,000	1 282 738,849	7,44%
TNWRCVSYL730	Emprunt national T4 2022 CB TF	6 000	600 000,000	605 439,423	3,51%
TN7PM93UZP50	Emprunt national T4 2022 CB TV	4 000	400 000,000	403 868,721	2,34%
TNVE955M6R90	Emprunt national T3 2023 CB TF	7 800	780 000,000	797 926,751	4,63%
TNRS9CVT3SJ7	Emprunt national T3 2023 CB TV	5 200	520 000,000	531 864,882	3,08%
Total emprunt national			5 900 000,000	6 096 212,443	35,35%
Bons du trésor assimilables					
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011,183	1 272 437,954	7,38%
Total bons du trésor assimilables			1 135 011,183	1 272 437,954	7,38%
Total obligations et valeurs assimilées			10 090 041,183	10 530 554,436	61,07%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Emprunt national	1 200 000,000
BTA	538 736,600
OPCVM	<u>3 492 643,000</u>
	<u>5 231 379,600</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Prix de cession ou Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Obligations	3 574 874,797	441 244,891	4 019 554,709	3 435,021
Emprunts national	106 265,598	3 543,143	112 329,468	2 520,727
BTA	1 478 988,500	143 020,540	1 648 020,540	26 011,500
OPCVM	4 889 423,487		4 975 365,461	85 941,974
	10 049 552,382	587 808,574	10 755 270,178	117 909,222

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>Désignation du titre</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
Certificats de dépôts					
TNO1SQBL5JI1	BIAT au 02/01/2025/ 10J/8,99%	500 000	499 003,899	499 900,360	2,90%
	BIAT au 03/01/2025/ 10J/8,99%	500 000	499 003,899	499 800,720	2,90%
	Total émetteur BIAT	1 000 000	998 007,798	999 701,080	5,80%
TNT76IOQOY42	BNA au 24/03/2025/270J/10,57%	500 000	470 619,166	491 076,932	2,85%
	Total émetteur BNA	500 000	470 619,166	491 076,932	2,85%
TN511M8JI309	QNB au 15/01/2025/ 20J/9,99%	500 000	497 792,253	498 454,977	2,89%
	QNB au 10/01/2025/ 10J/9,99%	500 000	498 893,072	499 003,765	2,89%
	Total émetteur QNB	1 000 000	996 685,325	997 458,742	5,78%
Total certificats de dépôts					
	BTCT	2 500 000	2 465 312,289	2 488 236,753	14,43%
TNOI6DZE1IQ0	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025, 8,99%	343 000	314 420,214	332 174,109	1,93%
	Total BTCT	343 000	314 420,214	332 174,109	1,93%

Créances sur opérations de pensions livrées

Prise en pension de 2743 emprunt national 2024 T2 CB TF, 9,8%, BIAT au 24/03/2025-90J-8,99%	290 038	290 038,181	290 617,112	1,69%
Prise en pension de 3778 emprunt national 2024 T2CB TF, 9,8%, BIAT au 11/02/2025-47J-8,99%	400 057	400 056,960	400 655,585	2,32%
Prise en pension de 3777 emprunt national 2024 T2 CB TF, 9,8%, BIAT au 06/01/2025-10J-8,99%	400 090	400 089,849	400 590,406	2,32%
Prise en pension de 2830 emprunt national 2024 T2 CB TF 9,8%, BIAT au 10/01/2025-11J-8,99%	300 089	300 088,936	300 238,814	1,74%
Total créances sur opérations de pensions livrées	1 390 274	1 390 273,926	1 392 101,916	8,07%
Total placements monétaires		4 170 006,429	4 212 512,778	24,43%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Banques	2 117 650,306	3 363 090,340
Comptes à terme*	108 500,000	27 000,000
Liquidation émissions/rachats	264 628,340	<130 384,828>
Intérêts courus sur dépôt à vue	12 515,113	14 252,058
Retenues à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue	<2 503,023>	<2 850,412>
	<u>2 500 790,736</u>	<u>3 271 107,158</u>

Les comptes à terme se détaillent comme suit :

<u>Caractéristiques</u>	<u>Montant</u>
BIAT au 20/01/2025-116J-8,99%	52 000,000
BIAT au 12/02/2025-129J-8,99%	2 000,000
BIAT au 12/02/2025-113J-8,99%	2 000,000
BIAT au 12/02/2025-94J-8,99%	28 000,000
BIAT au 13/03/2025-121J-8,99%	2 000,000
BIAT au 13/03/2025-101J-8,99%	9 000,000
BIAT au 17/03/2025-95J-8,99%	1 500,000
BIAT au 27/03/2025-93J-8,99%	12 000,000
Total compte à terme	<u>108 500,000</u>

3.4 Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunérations du distributeur à payer	10 614,290	18 726,137
Rémunérations du gestionnaire à payer	3 538,099	6 242,045
	<u>14 152,389</u>	<u>24 968,182</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevances CMF à payer	1 415,167	2 496,681
Retenues à la source	1 387,331	2 486,170
Contribution sociale de solidarité à payer	400,000	400,000
TCL à payer	232,031	388,675
	<u>3 434,529</u>	<u>5 771,526</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2024	
Montant	27 549 536,799
Nombre de titres	263 857
Nombre d'actionnaires	154
Souscriptions réalisées	
Montant	44 339 324,883
Nombre de titres	424 710
Nombre d'actionnaires entrants	11
Rachats effectués	
Montant	<55 613 191,960>
Nombre de titres	532 686
Nombre d'actionnaires sortants	20
Autres mouvements	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<59 522,225>
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	117 909,222
Régularisations des sommes non distribuables	<19 508,440>
Capital au 31 décembre 2024	
Montant	16 314 548,279
Nombre de titres	155 881
Nombre d'actionnaires	145

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

Désignations	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat d'exploitation	1 209 288,328	1 305 975,176
Régularisation du résultat d'exploitation	<297 587,960>	140 281,173
Sommes distribuables des exercices antérieurs	22,385	247,000
	<u>911 722,753</u>	<u>1 446 503,349</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêts sur BTA	499 084,149	216 262,024
Intérêts sur obligations	317 926,116	597 170,872
	<u>817 010,265</u>	<u>813 432,896</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Revenus de prise en pension	335 848,261	425 377,185
Intérêts sur certificats de dépôt	233 419,969	310 624,217
Intérêts sur dépôt à vue	62 567,231	49 787,853
Intérêts sur BTCT	25 996,605	13 191,809
	<u>657 832,066</u>	<u>798 981,064</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunérations du distributeur	169 869,180	192 326,976
Rémunérations du gestionnaire	56 623,248	64 108,987
	<u>226 492,428</u>	<u>256 435,963</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevances CMF	22 648,106	25 642,261
Autres retenues	12 264,749	19 541,838
TCL	3 748,720	4 218,722
Contribution sociale de solidarité	400,000	600,000
	39 061,575	50 002,821

5-AUTRES INFORMATIONS

5.1 – Données par action et ratios de gestion des placements

Données par action	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	9,461	6,111	6,147	6,264	5,472
Charges de gestion des placements	<1,453>	<0,972>	<1,187>	<1,265>	<1,065>
Revenus nets des placements	8,008	5,139	4,960	4,999	4,407
Autres charges	<0,251>	<0,190>	<0,165>	<0,159>	<0,212>
Résultat d'exploitation (1)	7,758	4,950	4,795	4,840	4,196
Régularisation du résultat d'exploitation	<1,909>	0,532	<0,389>	<0,724>	0,026
Sommes distribuables de l'exercice	5,849	5,481	4,405	4,117	4,222
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<0,382>	<0,370>	<0,175>	0,194	0,254
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,756	0,759	0,724	0,317	0,100
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,375	0,389	0,549	0,511	0,354
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8,132	5,339	5,344	5,352	4,550
Résultat non distribuable de l'exercice	0,375	0,389	0,549	0,511	0,354
Régularisation du résultat non distribuable	<0,125>	0,039	<0,044>	<0,083>	0,003
Sommes non distribuables de l'exercice	0,249	0,428	0,505	0,428	0,357
Distribution de dividende	5,482	4,405	4,117	4,222	4,191
Valeur liquidative	110,509	109,893	108,389	107,595	107,272

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,19%	0,14%	0,13%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,04%	5,63%	4,04%	3,84%	3,95%
Actif net moyen	22 560 905	25 670 506	21 803 534	25 863 567	21 117 675

5.2 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 17 243 858 DT, un actif net de 17 226 271 DT et un résultat net de l'exercice de 1 267 675 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société SICAV ENTREPRISE SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons,

conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 18 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Walid MASMOUDI

DRAFT

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2024.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2024 s'élèvent à 56 623 DT.
- ✓ La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2024 s'élèvent à 169 869 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 18 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Walid MASMOUDI